



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 11 décembre 2020

## POINT DE SITUATION N° 196

### Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

#### Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

##### Point de situation au 11 décembre 2020 :

Cas confirmés COVID : 10146 (+183)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 11 (-2)

Personnes hospitalisées en service de médecine infectieuse : 87 (-1)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 77 (+4)

172 décès à l'hôpital (+4)

66 décès en EHPAD (-)

467 retours à domicile (+13)

**Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.**

Aide sociale à l'enfance : 1

Autre : 4

Crèche : 1

Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 5

Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 9

Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1

Etablissement pénitentiaire : 0

Etablissement sanitaire : 8

Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1

Événement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3

Milieu professionnel (entreprise) : 14

Milieu scolaire et universitaire : 4

Secteur aide à domicile : 3

Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...) : 1

## **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 268** (250,4 au 10 décembre 2020)

**Taux de positivité (2) : 10,4%** (10,4% au 10 décembre 2020)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si  $<10$ , orange si compris entre 10 et 50, rouge  $>50$ .

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si  $<5\%$ , orange si compris entre 5 et 10 %, rouge  $>10\%$ .

**A la suite des annonces du Premier ministre, le cadre réglementaire applicable au confinement pourrait être modifié.**

**Le tableau des mesures applicables sera alors mis à jour dès la parution du nouveau décret.**

**Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.**